



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 novembre 2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018-11

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 08 Pouvoirs : 00 Pour : 08 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le sept novembre deux mil dix huit à seize heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du trente et un octobre deux mil dix huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Elisabeth COURBOIS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Jacques COJON, Christophe DUEZ (excusé), Maryse DELASSUS (excusée), Françoise DÉTOURNÉ (excusée) Angélique FAVRE et Cyrille GOUILLARD.

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors du Conseil de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en date du 24 septembre 2018, les élus communautaires ont adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes à l'unanimité des membres présents.

- Il précise que, dans le cadre de la procédure inhérente aux modifications statutaires des EPCI, il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur la question dans un délai de trois mois.

- Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le conseil municipal décide :

- ① de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- ② d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES